

info 107



Bulletin d'informations municipales

n° 49 – janvier 2011

Dossier : Les écoles, une priorité pour la commune

Et nos pages : bâtiments communaux, génie urbain, cadre de vie, économie, finances, urbanisme, solidarité et action sociale, culture et communication, services, vie associative, info services....

Nouveau conseiller municipal

Frédéric Pedro ayant démissionné du conseil municipal, c'est Jean-Luc Durand qui le remplace (liste « Carbonne, ma ville »).



Retrouvez sur www.ville-carbonne.fr toutes les informations de la vie locale

Editorial	3
Génie urbain/bâtiments communaux	4
• Études et travaux programmés en 2011	4
Études en cours	
Nouveau groupe scolaire de Millet	4
Agrandissement de la Mairie	4
Travaux	
Extension du Centre Technique Municipal	4
Réhabilitation de logements	4
Ecole de Musique	4
Parking Saint-Laurent	4
Avenue de Toulouse	4
Chemin piétonnier	4
Centre Socio Culturel du Bois de Castres	4
Cimetière	4
Avenue Étienne Prosjean	4
• Travaux d'urbanisation rue Lucien Cassagne	5
Cadre de vie	6
• Concours régional des villes et villages fleuris 2010	6
• 2 ^e édition du concours local des maisons fleuries	6
Dossier : Les écoles, une priorité pour la commune	7
• Un budget de fonctionnement adapté aux besoins du groupe scolaire	8
• Le groupe scolaire Henri Chanfreau a fait l'objet de toutes les attentions cette année	8
• Le personnel communal affecté au groupe scolaire	9
• Restaurant scolaire	10
• L'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE)	11
• Projet : futur groupe scolaire zone Millet	12-13
Finances	14
• Ressources de fonctionnement	14
• Soutien financier aux associations	15
Urbanisme	16
• Fin de l'élaboration du PLU	16
Solidarité, action sociale	17
• Le CCAS est partenaire de l'opération « Seniors en vacances »	17
• L'observatoire social	17
• « Rencontres d'Automne »	17
Culture & communication	18
• Laissez-vous piéger...	18
• Bientôt l'accès aux services publics sur www.ville-carbonne.fr	18
Services	19
• La ville renforce ses compétences	19
• Recensement	19
• Règles de civisme parfois oubliées	19
Vie associative	20
• Le PRJ (Point Rencontres Jeunes)	20
• Expositions à la galerie municipale	20
• Les rencontres du Cercle Occitan	20
• Jumelage : un beau concert franco-allemand	21
• Ça bouge avec Ciné Carbonne	22
• Les nouvelles éditions d'Histoire et traditions carbonnaises	22
• Un nouvel outil de communication pour l'Office de Tourisme	23
• A vos agendas...	23
• Téléthon 2010	23
Carbonne Info Services	24

Bulletin d'informations municipales de Carbonne, n° 49 janvier 2011.

Édité par la mairie, 31390 Carbonne • Directeur de publication : Guy Hellé • Responsable de la rédaction : Denis Turrel avec le concours de la commission communication et de Sandrine Martin, directrice générale des services • Secrétariat de rédaction : service communication de la mairie.



Pour contacter le Maire

contact@ville-carbonne.fr

Secrétariat : 05 61 87 80 03.

M. le Maire reçoit sur rendez-vous.

Chers concitoyens,

En ce début d'année 2011, je tiens à vous présenter sincèrement mes meilleurs vœux de bonheur, santé et prospérité. Que ceux-ci soient l'occasion de tempérer le climat morose et pessimiste qui règne dans notre pays !

A l'échelle de notre commune, des points positifs permettent d'apporter de l'optimisme tout en restant réalistes sur les difficultés et les contraintes croissantes, liées à la gestion de la cité.

Ainsi, dans cet Info 107, vous découvrirez le dossier relatif au fonctionnement des écoles (services communaux inclus). L'École, dans notre République, est au centre de nos préoccupations et de notre vie quotidienne, en tant qu'élève puis parent d'élève. Pour tout un chacun, le temps passé sur les bancs de classe marque à jamais une vie. La municipalité, comme les équipes enseignantes, est attachée à ce que chaque enfant carbonnais soit accueilli et formé dans les meilleures conditions pour lui permettre de s'épanouir ensuite dans sa vie d'adulte. Cela représente un investissement constant et collectif pour garder ce cap et répondre à l'attente des enfants, des parents d'élèves, des enseignants.

Prévoir l'avenir pour nos chères têtes blondes (et brunes) est porteur d'espoir, tout en étant le gage d'une gestion responsable vis-à-vis des futures générations : ainsi, je vous invite à découvrir, dans ce bulletin municipal, les premiers éléments concernant le futur groupe scolaire sur la zone de Millet.

Sachons décliner à Carbonne la solidarité entre les générations, qui fait parfois défaut au niveau national. Cette solidarité se poursuivra aussi envers nos aînés dans le cadre de projets liés à la maison de retraite.

L'ensemble des projets d'équipement de la commune s'inscrit dans le cadre plus large et global du Plan Local d'Urbanisme. L'équipe municipale et moi-même mettons toute notre énergie à le faire avancer, dans un souci d'équilibre entre les différents enjeux communaux.

En n'oubliant pas nos racines attachées à Carbonne, je vous renouvelle mes vœux en occitan : Bona Annada, Bona santat » !

Votre Maire
Guy HELLE



éditorial

Etudes et travaux programmés en 2011

Qu'ils soient au stade de l'étude ou en phase de réalisation les projets inscrits pour 2011 sont nombreux. Nous vous présentons ci-dessous les plus importants.

Station d'épuration

Depuis janvier 2010, c'est au Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement (SMEA) de la Haute-Garonne que nous avons confié la compétence assainissement. Il prévoit en priorité, cette année, de mettre en œuvre les études pour la construction de la future station d'épuration.

Rues du P^r Roques et Louis Doméjean

Ces voies départementales ont fait l'objet d'une demande auprès du Conseil Général pour la prise en compte d'une étude en vue d'une réfection totale de la chaussée et des trottoirs.

Quartier de La Terrasse

Mise en place de trois ralentisseurs et réfection de trottoirs dégradés sur l'avenue Aristide Briand au niveau de La Terrasse.

La Guinguette

Réfection de la placette située rue Jacques Brel (devant le château d'eau) et plantation d'arbres.

Etudes en cours

Nouveau groupe scolaire de Millet

Comme vous le verrez dans le dossier (p. 12-13) consacré à l'école, la municipalité a choisi le maître d'œuvre sur concours restreint avec esquisse. Nous en sommes actuellement à la phase de préparation de l'avant-projet. Une commission adhoc avec en particulier les représentants des enseignants et des parents d'élèves sera mise en place dès le mois prochain. Cette année 2011 sera consacrée à arrêter le projet définitif.

Agrandissement de la Mairie

Nous avons également choisi dans le cadre d'un Marché à Procédure Adaptée (MAPA) le maître d'œuvre pour le projet d'extension dans les locaux de l'ancienne Trésorerie. Il s'agit de M. Dis qui a déjà réalisé sur Carbonne le local de la Police Municipale. Courant 2011, il doit nous présenter les propositions d'aménagement.

Travaux

Extension du Centre Technique Municipal

La SCP Molinier en est le maître d'œuvre. Les entreprises sont retenues et les travaux vont débuter dès la mi-février.

Réhabilitation de logements

Rue Gambetta, rue de la Roche et Cité Pierre Marty : sept logements sont en cours de réhabilitation, trois d'entre eux sont destinés à devenir des logements d'urgence et les quatre autres seront loués.

Ecole de musique

Des travaux de réfection de toiture dans le cadre du programme pluriannuel du centre associatif (situé rue Lucien Cassagne) sont programmés. La rénovation des sols et des murs est également prévue.

Parking Saint-Laurent

Situé en contrebas de la Trésorerie du Volvestre, ce nouveau parking de 22 places sera terminé avant l'été. Il ne reste qu'à aménager la rampe d'accès piétonne, les trottoirs et à mettre en place l'éclairage.

Avenue de Toulouse

Le projet de réfection de la voirie et des trottoirs est définitivement arrêté. Le début des travaux est envisagé fin 2011.

Chemin piétonnier

Un cheminement sera aménagé sur l'avenue Frédéric Mistral côté droit en venant de la place Jules Ferry. Il permettra de relier le quartier du Logis au centre ville en toute sécurité.

Centre Socio Culturel du Bois de Castres

Il est prévu, la mise en place d'un portique fixe et d'un portail coulissant à l'entrée du complexe du Bois de Castres. Ce dispositif permettra de contrôler l'accès des véhicules.



Cimetière

La 2^e tranche des travaux de réfection des allées envisagée cette année concerne l'entrée et la partie ancienne.

Avenue Etienne Prosjean

Attention : nouveau sens de circulation, la voie est désormais réservée aux piétons et aux cyclistes.

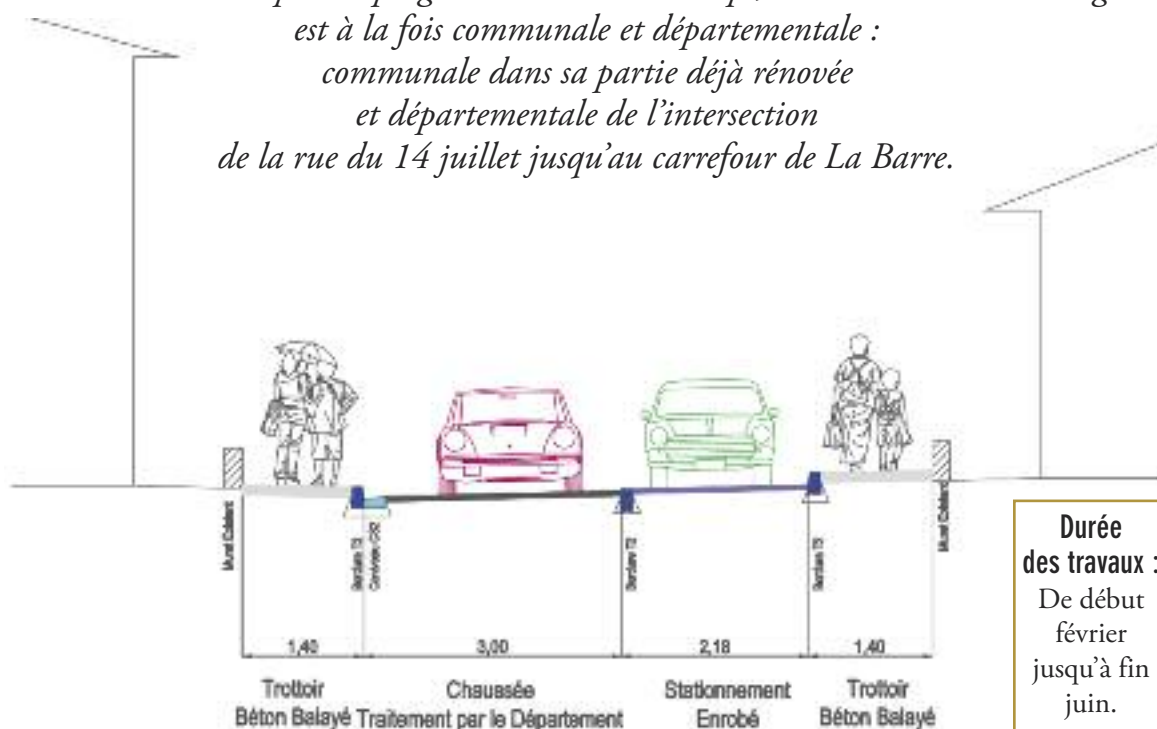
Seuls les riverains et les véhicules de services y ont accès. C'est la continuité du parcours cyclable de la Garonne réalisé par le Conseil Général.



Travaux d'urbanisation rue Lucien Cassagne

Les aménagements qui vont être réalisés sont de même nature que ceux de la première partie de la rue, c'est-à-dire de la place de la République jusqu'à l'intersection des rues de la Gondole et du 14 Juillet.

Les travaux n'ont pas été programmés en même temps, car la rue Lucien Cassagne est à la fois communale et départementale : communale dans sa partie déjà rénovée et départementale de l'intersection de la rue du 14 juillet jusqu'au carrefour de La Barre.



Les riverains et les associations de la rue Lucien Cassagne ont été informés de la teneur des travaux et du planning prévisionnel lors d'une réunion publique (16 décembre 2010 à la mairie).



Déviations prévues pendant les travaux

La rue Lucien Cassagne sera interdite à la circulation pendant la durée des travaux, toutefois l'accès aux riverains sera conservé. Une déviation sera mise en place pendant la durée du chantier.

Extrait de l'arrêté municipal du 18 janvier 2011

Article 1^{er} :

La circulation et le stationnement seront interdits rue Lucien Cassagne dans la portion comprise entre la rue de la Gondole et la route de l'Arize, à compter du 31 janvier 2011 jusqu'au 30 juin 2011.

Les riverains pourront accéder à leur propriété :

- Sans restrictions pendant la première phase de travaux (deux mois environ).
- Accès limité par la suite, aucun passage entre 8 h et 17 h.

Article 2 :

La circulation sera déviée par :

- la rue de la Gondole et la rue du 14 juillet, sauf poids lourds,
- la rue Victor Hugo pour les véhicules venant de la place de la République,
- la rue de la Fonderie et la place du Général de Gaulle pour l'accès au centre associatif,
- l'accès au groupe médical devra être constamment assuré. La signalisation temporaire réglementaire sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux. (...)

Pont du Jumelage

Malheureusement, le fleurissement ne sera pas renouvelé sur le pont pour des raisons de vandalisme répété.

Inscriptions au concours local 2011

Si vous souhaitez participer au concours local des maisons fleuries 2011 et contribuer au fleurissement de votre commune n'hésitez pas à retirer le bulletin d'inscription à la mairie.

Ambassadeur du tri

Arrivée d'un nouvel ambassadeur du tri au sein de la Communauté de communes du Volvestre. Il rencontrera les particuliers pour toutes questions à propos des différentes collectes et les professionnels pour leur présenter ce qu'est la redevance spéciale. Vous pouvez le contacter en appelant la Communauté de communes du Volvestre au 05 61 90 80 70 ou par courriel : contact@cc-volvestre.fr

Concours régional des villes et villages fleuris 2010

Michel Icart, directeur du service cadre de vie, et son équipe œuvrent au quotidien à l'embellissement de Carbone, au fleurissement des espaces publics et, par ce fait, à la création d'un environnement agréable pour les Carbonnais et les touristes. Leur travail contribue à donner une image accueillante et fleurie de la ville. La confirmation des deux fleurs au niveau régional des villes et villages fleuris 2010 est une reconnaissance professionnelle et un gage de qualité. ●



Remise des prix au Conseil Régional.

2^e édition du Concours Local des maisons fleuries

Pour cette deuxième édition, 5 inscrits de plus qu'en 2009 soit 27 au total. Josiane Libérati, adjointe au maire en charge du cadre de vie, a remercié au nom de sa commission : l'ensemble des participants, le service cadre de vie, les professionnels carbonnais pour leur implication au déroulement du concours (membre du jury) et pour avoir spontanément donné des lots en complément de ceux prévus par la municipalité (balconnières, sachets de graines, bons d'achats...). Une nouvelle catégorie a vu le jour « Les potagers », en remplacement des « Parcs ». Elle s'ajoute aux deux autres : « Balcons, terrasses et murs fleuris » et « Maisons avec jardin ».



Les participants.

Résultats du concours 2010

Balcons, terrasses et murs fleuris

1^{er} Gisèle Bonard, 2^e Michèle Bergé, 3^e Jean Coutenceau.

Maisons avec Jardins

Deux prix d'excellence : MM. Henri Parayre et Bernard Gourdon. Ils ont été également primés au niveau départemental par le Conseil Général.

1^{er} Chantal Jeudy ; 2^e Sophie Hoyau ; 3^e exaequo : Patrice Richer et Stéphanie Berthe/Zoritch.

Potagers

1^{er} Robert Lavat ; 2^e Michèle Bergé ; 3^e : Pierre Fauchard. ●



Le jury : Sylvie Souvielle, Henriette Saurat, Stéphanie Commenges, Michel Icart, Josiane Libérati, Xavier Henrioule, Raymonde Bertucchi.

Les écoles : une priorité pour la commune



Rentrée 2010/2011 au Groupe scolaire Henri Chanfreau :

8 classes de maternelle :
3 Petites Sections,
3 Moyennes Sections
et 2 Grandes Sections.

17 classes de primaire :
4 CP, 3 CE1, 3 CE2,
1 CE2/CM1, 2 CM1,
1 CM1/CM2, 2 CM2
et 1 CLIS* (Classe
d'Inclusion Scolaire) avec
une moyenne de 25 élèves
par classe grâce
à l'ouverture d'une classe à
la rentrée.

Classe pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) :

L'Education Nationale a mis en place des dispositifs permettant aux élèves en situation de handicap de suivre totalement ou partiellement un cursus scolaire classique.

A l'école primaire Henri Chanfreau la CLIS (Classe d'Intégration, rebaptisée Classe pour l'Inclusion Scolaire en 2009) accueille les enfants une partie du temps et chaque élève rejoint une classe ordinaire pour un certain nombre de matières (histoire, géographie, sciences...).



Près de 1450 enfants et adolescents sont scolarisés sur la commune de Carbonne : 810 élèves au collège André Abbal, et 637 élèves inscrits au groupe scolaire Henri Chanfreau (220 élèves à l'école maternelle répartis dans 8 classes, 417 élèves à l'école élémentaire répartis en 17 classes dont une classe de CP supplémentaire depuis la rentrée). Le collège André Abbal est géré par le département, c'est-à-dire le Conseil général. La commune, quant à elle, a la charge des écoles maternelle et élémentaire. Elle en est propriétaire et en assure la construction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.



La nécessité d'un nouveau groupe scolaire se fait sentir depuis quelques années d'où le démarrage d'un de nos projets phares du mandat, la réalisation d'un groupe scolaire zone Millet.

Votre enfant est né en 2008 ?

Nous vous invitons à vous présenter à la mairie, le plus rapidement possible, afin de faire recenser votre (vos) enfant(s) né(s) en 2008 pour la rentrée scolaire 2011/2012. Sur présentation d'un justificatif de domicile à Carbonne, il vous sera remis une fiche d'inscription. Attention : Vous devrez impérativement procéder à l'inscription définitive, avant la fin du mois d'avril 2011, à l'école maternelle. Le planning des permanences sera affiché devant l'école.

Liste des pièces à fournir :

- fiche d'inscription avec avis favorable du Maire,
 - livret de famille,
 - carnet de santé,
 - jugement de séparation ou de divorce éventuellement.
- Pour tous renseignements contacter **Françoise POL**, directrice de l'école maternelle au 05 61 87 99 80 ou ce.0310168p@ac-toulouse.fr

Réseaux d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés (RASED) :

À Carbonne, le RASED intervient pour venir en aide aux élèves en difficulté repérés par les enseignants. Il a pour mission de fournir de l'aide spécialisée dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes.

Passage en revue des travaux ou améliorations à prévoir pour 2011 au groupe scolaire avec les responsables des services municipaux Eric de Gobbi et Michel Icart, Sandrine Martin directrice générale des services, Francine Bouffartigue, adjointe au maire déléguée aux travaux et Marie-Caroline Tempesta, adjointe au maire déléguée à l'éducation, l'enfance et la jeunesse en présence des deux directeurs : Françoise Pol pour l'école maternelle et Philippe Gay pour l'école élémentaire.

Un budget de fonctionnement adapté aux besoins du groupe scolaire Henri Chanfreau

Le budget de fonctionnement est alloué à chaque école. Françoise Pol gère celui de l'école maternelle et Philippe Gay celui de l'école élémentaire.

Il se compose :

- D'une subvention versée à chaque coopérative scolaire, soit 6 000 € au total pour les deux structures.
- De budgets gérés directement par la commune où les fonds sont débloqués sur présentation de factures (fournitures scolaires, jeux éducatifs, matériel pédagogique, secrétariat, manuels scolaires, déplacements hors Carbonne, fonctionnement du RASED*...). Pour l'année 2010/2011, le budget global s'élève à 43 500 €.

Et aussi, en complément du budget annuel, l'équipe municipale a souhaité prendre en charge :

- L'étude surveillée du soir (tous les jours sauf le mercredi et le vendredi) est assurée par les enseignants volontaires. La commune rémunère les enseignants concernés à hauteur de 21,75 € de l'heure.



La commission Education, Enfance et Jeunesse au travail.

- Tous les déplacements effectués sur Carbonne (Centre Socio Culturel, Bibliothèque) et les frais liés à l'activité piscine (transport et 45 € de l'heure pour la location du bassin) qui se déroule au bassin de Rieux-Volvestre.

Ces deux services participent d'une volonté municipale pour privilégier l'enfant dans le milieu éducatif.

Le groupe scolaire Henri Chanfreau a fait l'objet de toutes les attentions cette année

Les investissements réalisés en 2010

Le chauffage et la ventilation ont été entièrement refaits améliorant ainsi le bien être de vos enfants à l'école. Ce chantier a coûté à la commune 169 971 € TTC. En plus des gros travaux, chaque année, un budget est attribué dans le cadre d'un programme pluriannuel : 20 000 € en 2010. Ainsi, le remplacement de faux plafonds et le renouvellement du mobilier scolaire se sont poursuivis.



A l'école élémentaire, une partie des sanitaires a été refaite, un préfabriqué a été mis en place, des allées piétonnes ont été réalisées et plusieurs points d'eau extérieurs ont été installés.

A l'école maternelle, des jeux extérieurs ont été posés (panneaux de basket, cage de football). L'informatique mise en place fait aujourd'hui partie du quotidien des enfants, même à l'école maternelle où ils peuvent y avoir accès.

Le personnel communal affecté au groupe scolaire

Du personnel communal est mis à la disposition du groupe scolaire. On distingue deux catégories :

Treize agents sont affectés à l'entretien des locaux et au fonctionnement du restaurant scolaire (pointage des enfants, mise en température des plats, service...).

Certains d'entre eux ont aussi des missions extérieures au groupe scolaire comme l'entretien des bâtiments publics (mairie, office de tourisme, bibliothèque, local de la Police Municipale, centre associatif...).



Entretien des locaux.



Entretien des bâtiments.



L'heure de la plonge au restaurant scolaire.



La Police Municipale sécurise les abords du groupe scolaire.



La mise en température des plats et la cuisson des frites sont assurées par le personnel des cuisines.

Huit ATSEM (Agent(e) Territorial(e) Spécialisé(e) des Écoles Maternelles) sont placées sous l'autorité hiérarchique du directeur d'école pendant le temps scolaire et sous celle du Maire en dehors du temps scolaire. Elles sont chargées de l'assistance au personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Elles ont également pour

mission d'assister les enseignants des écoles maternelles pour toutes les activités qui n'ont pas un caractère scolaire : l'accueil, le repas ou la sieste des enfants, l'hygiène... En dehors du temps scolaire, elles accompagnent les enfants pour la prise des repas à l'école et sont présentes dans le bus matin et soir pour les trajets domicile/école.

La journée ordinaire d'une ATSEM : en classe, à la cantine et pendant le transport de votre enfant...



Restaurant scolaire

En 2009/2010, 64 000 repas ont été servis par le restaurant scolaire. Ils sont préparés par la cuisine du collège André Abbal et transportés en liaison froide jusqu'au restaurant scolaire où est effectuée une remise à température.



La présence des enfants est enregistrée à l'entrée du restaurant scolaire.



Tarifs dégressifs

Afin de garantir l'accès de tous les élèves au restaurant scolaire, l'équipe municipale a décidé de mettre en place en janvier 2009 des tarifs dégressifs. L'aide est octroyée sous conditions de ressources. Le barème retenu tient compte du revenu réel des familles, du nombre d'enfants et du « reste à vivre ».

Calcul du quotient ouvrant droit à une aide :

Comment est calculé le quotient ?

Revenus des parents + Allocations familiales
+ Allocation logement + Pension alimentaire
- Loyer/remboursement de prêts (rés. principale)
Divisé par le nombre de personnes à charge.
= QUOTIENT

La municipalité a souhaité, dans le calcul du quotient, intégrer le montant du loyer ou le prêt relatif à l'acquisition de la résidence principale. Ainsi il reflète réellement le « reste à vivre » du foyer.

Combien de familles ont bénéficié des tarifs dégressifs ?

En 2009/2010, mise en place du dispositif par la municipalité : 164 familles en ont bénéficié.

A la rentrée 2010, ce sont près de 40 % des familles qui bénéficient des tarifs dégressifs.

Coût réel du repas

Le prix du repas facturé aux familles, n'est pas le coût réel. La municipalité n'inclut pas les frais liés au transport, au personnel... (voir tableau ci-dessous) sans quoi le prix serait plus élevé.

Le coût réel pris en charge par la collectivité est de 6,52 €.

Prix de facturation :

Tranches du quotient	Aide de la municipalité	Prix de vente du repas
De 0 à 250 € par pers./mois	75 %	0.70 €
De 251 à 350 € par pers./mois	50 %	1.40 €
De 351 à 550 € par pers./mois	25 %	2.10 €
Plus de 550 €/pers./mois Hors Carbone Enseignants, agents municipaux, extérieurs		2.80 €

L'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE)

L'ALAE (nouvelle appellation du CLAE) est un service périscolaire qui accueille les élèves du groupe scolaire Henri Chanfreau le matin, à midi et le soir de manière régulière et collective pour des activités ludiques dans l'espace scolaire. La municipalité a confié la gestion de ce service à la M.J.C. avec laquelle une convention est signée tous les ans. La commune veille à la bonne exécution de la convention passée avec la M.J.C., particulièrement en ce qui concerne les dispositions relatives à la sécurité selon des critères d'encadrement bien précis déterminés par la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale.

Taux d'encadrement :

L'ALAE est agréé par la Direction Régionale et Départementale de la Cohésion Sociale dont les critères d'encadrement exigent : 1 adulte pour 10 enfants en maternelle et 1 adulte pour 14 enfants en primaire (avec au moins 60 % d'animateurs diplômés).

Le fonctionnement de l'ALAE

Un projet pédagogique est établi dans l'intérêt de l'enfant en partenariat avec l'Etat, l'Education Nationale, la Ville, la Direction départementale de la Cohésion Sociale, la CAF et l'école, afin de proposer à l'enfant des temps d'animation, de détente à travers des activités adaptées en étant à leur écoute. Les différents ateliers proposés aux enfants s'articuleront sur les « 4 saisons », thème retenu cette année par l'équipe d'animation.

L'ALAE fonctionne avec des animateurs dont le nombre varie selon les temps de la journée et l'âge des enfants, toujours dans le respect des normes d'encadrement.

	Maternelle	Elémentaire
Matin	3 animateurs	4 animateurs
Midi	14 animateurs	11 animateurs
Soir	5 animateurs	3 animateurs

Pour la pause méridienne le personnel communal (agents du restaurant scolaire et ATSEM) et les animateurs travaillent en collaboration. Les animateurs de l'ALAE participent à la prise des repas pour les maternelles et à la surveillance des plus grands. Ils mettent également en œuvre des activités après le repas.



Atelier de fabrication des décorations de Noël avec les maternelles.

Les activités proposées

Activités manuelles : fabrication de décors, d'objets en fonction de la période (Pâques, préparation du carnaval, fête des mères, Noël...).

Jeux de société.

Petits jeux d'intérieur et d'extérieur selon la météo.

Activités artistiques : chant, danse, préparation de spectacles.

Soirées à thème avec la participation des parents (quizz musical, jeux olympiques...).

Activités autour de l'initiative Jeunes Citoyens Supporters en partenariat avec le TFC.

Les tarifs

L'adhésion à la M.J.C. est de 12 €, elle est obligatoire et il existe des tarifs dégressifs pour le 2^e enfant 8 €, 7 € pour le 3^e et 4^e enfant.

Elle est valable pour l'année scolaire en cours (de septembre à août). Les tarifs de l'ALAE correspondent à un tarif horaire appliqué au prorata du temps de présence de votre enfant sur l'ALAE.

Le tarif est applicable sur toutes les activités inter-classes (matin et soir) : 1,50 € de l'heure.

Nouvelle tarification pour la pause méridienne depuis la rentrée 2010/2011 :

La pause méridienne est facturée 0,50 € par enfant et par repas.

Depuis cette année, la CAF a revu son mode de financement des ACCEM (Accueil Collectif à Caractère Educatif de Mineurs). Désormais, le financement est lié à la présence réelle de l'enfant et n'est plus forfaitaire. Une baisse conséquente des subventions allouées ne permet plus de couvrir les coûts de fonctionnement. La pause méridienne est donc devenue payante depuis la rentrée scolaire 2010-2011.

Ecole maternelle Henri Chanfreau :

Directrice : Françoise Pol
Tél. : 05 61 87 99 80.

Ecole élémentaire Henri Chanfreau :

Directeur : Philippe Gay
Tél. : 05 61 87 85 59.

M.J.C. :

Directrice : Nathalie Auguet
Tél. : 05 61 87 43 58
Courriel : carbonne.mjc@wanadoo.fr

Collège André Abbal :

Principal : Raymond Nortier
Tél. : 05 61 98 45 10.

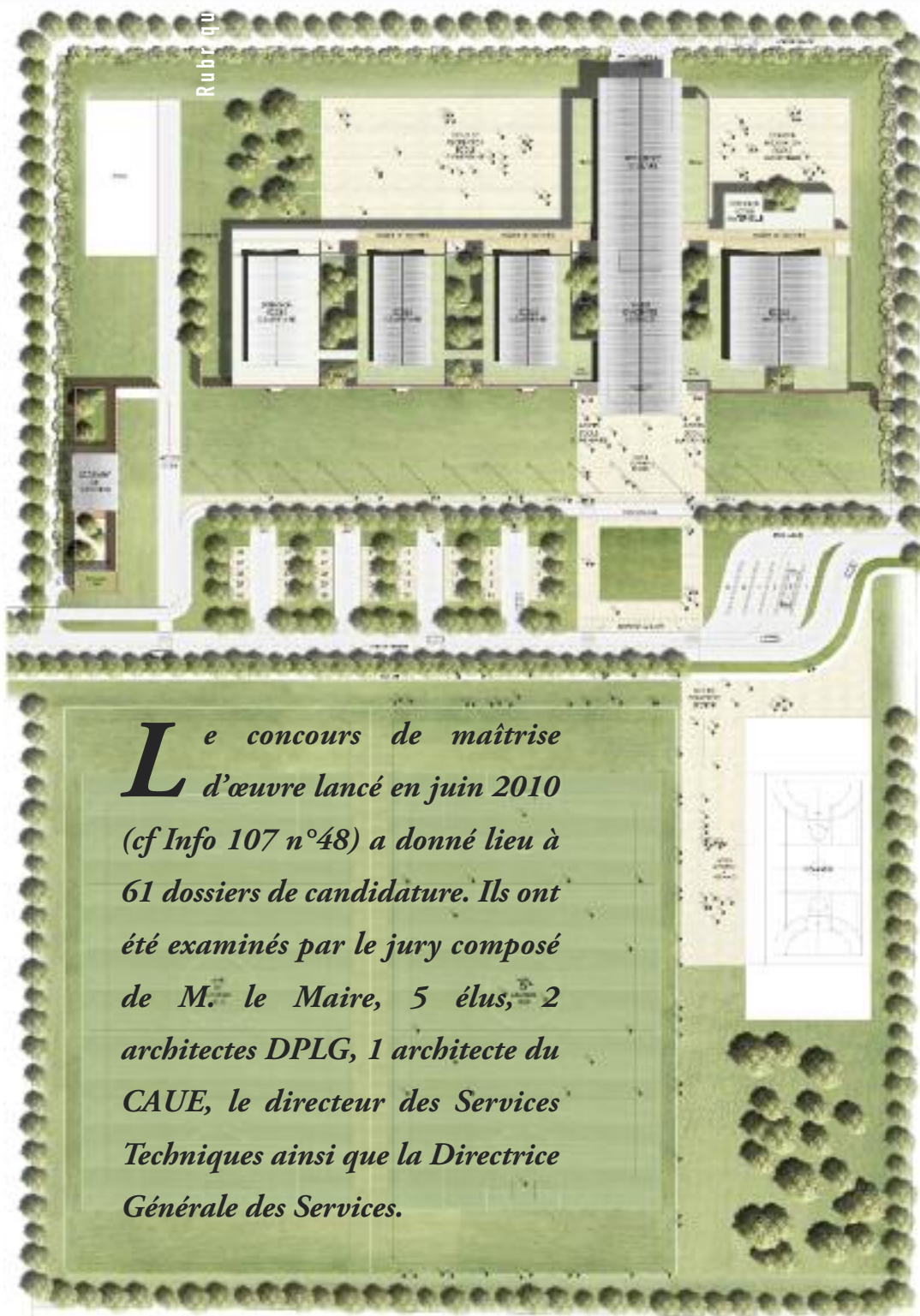
Les horaires de l'ALAE :

De 7 h à 8 h 50
puis de 12 h à 13 h 30
et enfin de 16 h 30 à 19 h.

Prochainement au Bois de Castres : un parcours d'orientation

Une convention a été signée entre le collège André Abbal, la MJC, l'inspection académique et la Mairie. Ils travaillent en commun sur la création d'un parcours d'orientation au Bois de Castres pour les enfants du groupe scolaire Henri Chanfreau, du collège et de la MJC.

dois



Le concours de maîtrise d'œuvre lancé en juin 2010 (cf Info 107 n°48) a donné lieu à 61 dossiers de candidature. Ils ont été examinés par le jury composé de M. le Maire, 5 élus, 2 architectes DPLG, 1 architecte du CAUE, le directeur des Services Techniques ainsi que la Directrice Générale des Services.



À l'issue de cette réunion, conformément au Code des Marchés Publics, 4 candidats ont été proposés pour remettre une esquisse. La remise de ces prestations a eu lieu fin novembre et le jury s'est réuni une deuxième fois pour examiner les esquisses et choisir le maître d'œuvre. C'est le groupement dont le mandataire est 360° (Toulouse) qui a été retenu.

Ce nouveau groupe scolaire sera situé zone Millet à Carbonne, il comprendra 4 classes pour l'école maternelle, 7 classes pour l'école élémentaire, un restaurant scolaire et un logement de fonction. Le bâtiment scolaire sera conçu pour une possible extension à 18 classes et un parking desservira tous ces équipements.

PLAN DE MASSE 1/500



COUPE SUR UNE SALLE DE CLASSE



VUE DE LA BCD, SUR LE PATIO INTERIEUR



VUE DE LA COUR DE RECR

futur groupe scolaire zone Millet



PERSPECTIVE CAVALIERE



Examen des dossiers de candidatures par le jury.

Les prestations du maître d'œuvre ont débuté dès le mois de janvier afin de lancer l'appel d'offres des travaux au cours du dernier trimestre 2011. L'objectif étant d'ouvrir l'école pour la rentrée scolaire de septembre 2013. L'estimation des travaux est de 3 821 070 € HT soit 4 570 000 € TTC.



DETAIL DE FACADE

1/20



SECTION



VUE DEPUIS LE PARVIS D'ACCES AUX ECOLES



LGT. DE FONCTION

1/250

Ressources de fonctionnement

Le vote du budget 2011 se fera seulement au mois d'avril au vu de la difficulté à prévoir les revenus fiscaux qui représentent 75 % des recettes communales de fonctionnement. Car à la taxe professionnelle se substitue un panier d'impôts nouveaux dont une proportion grandissante est déterminée par l'Etat au détriment de la part maîtrisée par la commune.

Part des recettes de collectivité avant et après la réforme

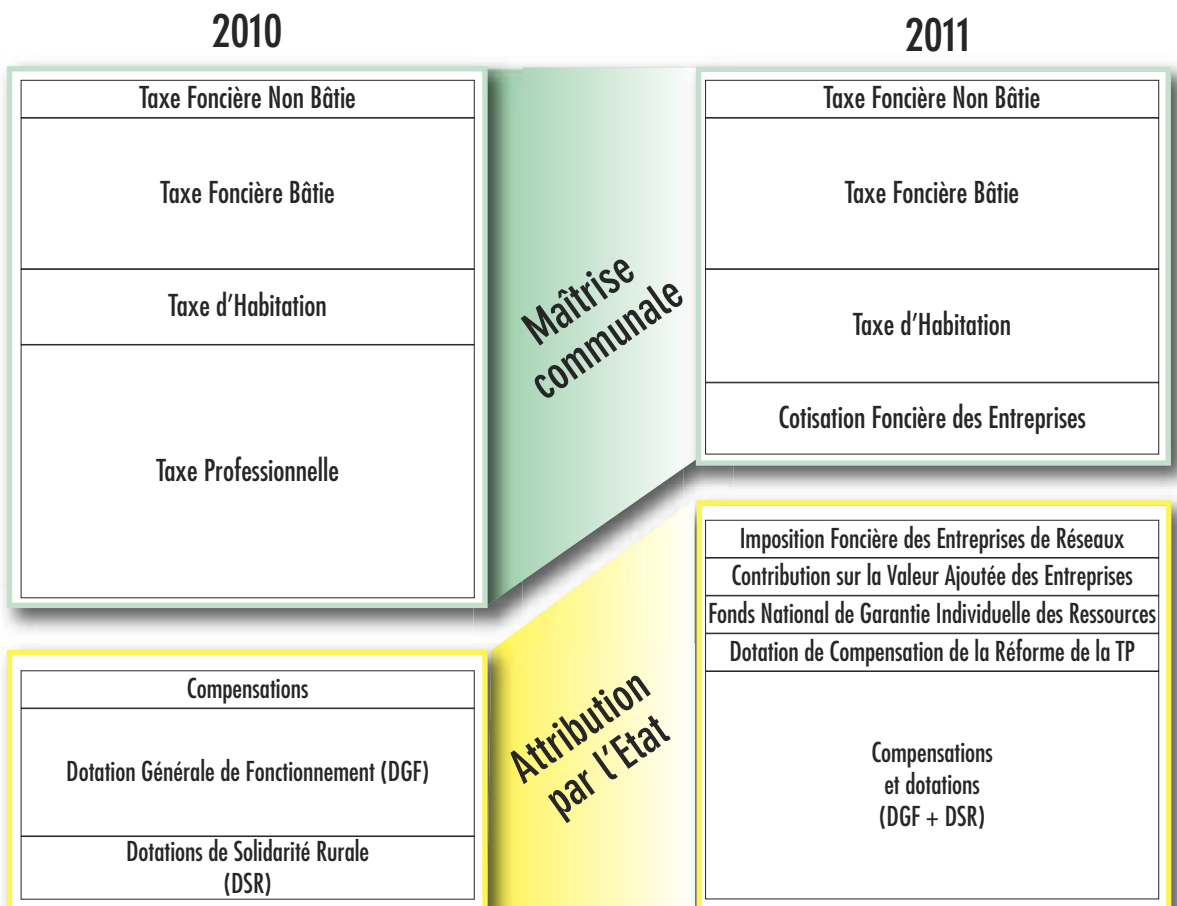
	Régions		Départements		Secteur communal	
	Ancienne fiscalité	Nouvelle fiscalité	Ancienne fiscalité	Nouvelle fiscalité	Ancienne fiscalité	Nouvelle fiscalité
Recettes avec pouvoir de taux (ménages)	39 %	0 %	57 %	45 %	57 %	72 %
Recettes avec pouvoir de taux (entreprises)	61 %	0 %	42 %	0 %	40 %	13 %
Recettes sans pouvoir de taux	0 %	100 %	1 %	55 %	3 %	15 %

Recettes avec pouvoir de taux

Il s'agit des recettes pour lesquelles les collectivités locales disposent d'un pouvoir de fixer les taux d'imposition.

Ce qui se traduit pour Carbone par :

finances



Ces proportions sont «indicatives» et dans l'hypothèse de recettes prévues au plus égales à celles de 2010.

Soutien financier aux associations

Outre la mise à disposition de locaux et de terrains utilisés par plusieurs associations, leurs charges attenantes, le budget de fonctionnement communal 2011 pourvoira :

- aux subventions (allouées aux associations et inscrites au budget annuel) pour 261 000 €.
- au remboursement du coût de la carte loisirs jeunes pour 16 000 €.
- au remboursement du coût des transports 21 000 €.
- aux photocopies réalisées à l'Office de Tourisme 2 000 €.

Aperçu de la répartition

Attribution	Domaine d'activité	Adhérents
51 000 €	Culture / Souvenir	environ 550
71 000 €	Sports	environ 2000
33 000€	Fêtes / Animations	environ 100
6 000 €	Loisirs	environ 350
126 000 €	MJC (y compris délégation périscolaire)	environ 1085
13 000 €	Action sociale (hors CCAS)	-

Total versé :
300 000 €

soit 6 %

des dépenses
de fonctionnement
communales

Nouveau à Carbonne : Le Ludobus

« Le Ludobus » est une ludothèque itinérante où se pratiquent le jeu libre, la location de jeux, jouets et des animations ludiques. La commune a souhaité soutenir « Le Ludobus » car il s'agit d'une activité de proximité qui s'adresse à tous âges et qui répond à des besoins spécifiques (exemple, les personnes âgées, malvoyantes, handicapées...). Une convention de partenariat a été signée le 8 septembre 2010 entre la commune et l'association « Ludobus Le Totem ». Un mercredi sur deux (de 13 h 30 à 15 h 30), « Le Ludobus » s'installe place de la République.

Dates de passage jusqu'à l'été :
2 et 16 février 2011
9 et 23 mars 2011
6 et 20 avril 2011;
4 et 18 mai 2011 ;
1^{er}, 15 et 29 juin 2011.

La ville de Carbonne se place « très honorablement » dans le soutien au tissu associatif, avec 300 000 € versés aux associations carbonnaises et cela en comparaison avec des villes de même taille voire plus importantes. Environ 4000 adhérents en bénéficient. Ceci également au profit des habitants des communes voisines dont 50 % des adhérents sont issus.

Cette aide financière permet la liberté de fonctionnement des associations dans le respect de la loi républicaine de 1901.

finances

Fin de l'élaboration du PLU



Séance du Conseil Municipal du 4 janvier 2011.

Assainissement

Rappel : la ville de Carbone a transféré la compétence assainissement, en février 2010, au Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement (SMEA) de la Haute-Garonne. En 2010, vous n'avez pas été destinataire des deux factures d'assainissement normalement expédiées en juin et en décembre. Le SMEA va régulariser cette situation, vous allez recevoir dans les prochains jours une facture qui couvrira une année entière de consommation. Le SMEA accordera aux usagers des facilités de paiement. Renseignements : SMEA 31 05 61 17 30 00.

La nouvelle doctrine de l'Etat en matière d'assainissement a retardé la procédure d'adoption du PLU et a contraint la collectivité à mener des études supplémentaires. Aujourd'hui l'adoption définitive du PLU est en bonne voie.

Dans le bulletin municipal de juillet, nous vous informions que la mairie était entrée dans la phase finale du PLU avec la consultation des « personnes publiques associées » (Préfet, Conseil Général, Chambre d'agriculture, Agence Régionale de Santé,...) ; cette phase a coïncidé avec la parution de la nouvelle réglementation de l'Etat en matière d'assainissement collectif et non collectif. Aussi avons-nous dû modifier substantiellement certains documents afin de nous mettre en conformité avec cette nouvelle doctrine qui pose comme principe le raccordement à l'assainissement collectif.

La consultation des personnes publiques associées a également mis en lumière certains éléments à réajuster ou à modifier.

Compte tenu des modifications apportées au projet de PLU, le Conseil Municipal a « réarrêté » le PLU le 4 janvier 2011.

Convention avec la Direction Départementale du Territoire

Le conseil municipal du 18.01.2011 a approuvé la signature de la convention avec la Direction Départementale du Territoire (DDT) relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme sur le territoire communal.

Dorénavant, une répartition concrète des tâches s'effectue entre la commune et la DDT par le biais de son antenne locale, basée à Carbone et dénommée Unité Territoriale Sud. Le désengagement de l'Etat amène les collectivités locales à assumer une partie de l'instruction des autorisations d'urbanisme autrefois assurées par l'Etat (DDT, ex DDE).

Désormais, le service urbanisme municipal :

- instruit les certificats d'urbanisme d'information (dits CUa),
- consulte les gestionnaires de réseaux et de voirie,
- délivre des certificats de non opposition à des déclarations préalables tacites car la DDT ne notifie pas les décisions de déclarations préalables sauf prescriptions en ce sens,
- établit une « fiche de liaison » pour les dossiers à instruire par la DDT.

Une nouvelle consultation des personnes publiques associées doit avoir lieu ; il s'agira ensuite de soumettre le projet de PLU à enquête publique.

L'adoption définitive du PLU devrait intervenir à la fin du 1^{er} semestre 2011. ●

Le CCAS est partenaire de l'opération « Seniors en vacances »

Dans le cadre de sa politique sociale à l'égard des personnes retraitées, le Centre Communal d'Action Sociale de Carbonne a souhaité développer l'accès aux vacances pour tous, ce qui permet de créer du lien social tout en voyageant. Ce programme organisé depuis 2007 est soutenu par le secrétariat d'Etat au Tourisme et il repose sur des offres de séjours collectées par l'ANCV (Association Nationale pour les Chèques Vacances) auprès des professionnels du tourisme. En partenariat avec l'ANCV et l'association Tremplin, le CCAS vous propose de bénéficier de séjours groupes, tout compris, à des prix préférentiels. Pour les personnes à revenus modestes (non imposables) possibilité d'une aide financière de l'ANCV.

Les conditions pour bénéficier du dispositif « Seniors en vacances » :

- Être âgé de 65 ans ou plus.
- Être retraité ou sans activité professionnelle.
- Pour le conjoint il n'y a pas de conditions.

Pour bénéficier de l'aide ANCV (50 % du prix du séjour), fournir le dernier avis d'imposition. ●

L'observatoire social

Chaque année courant décembre, les représentants des différents établissements scolaires de la ville, la gendarmerie, la police municipale, les associations caritatives et d'insertion, les travailleurs sociaux... participent à cette table ronde initiée par l'équipe municipale en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale. Ils évaluent ainsi les besoins et les priorités rencontrés sur le terrain. ●

« Rencontres d'Automne »



Mireille Grandet, présidente du CCAS, adjointe au maire déléguée à la solidarité et à l'action

Séjour à Terrou (Lot)

Le CCAS de Carbonne propose aux personnes âgées de 60 ans ou plus dans le cadre de l'opération « Seniors en Vacances » un séjour à Terrou (Lot) du lundi 4 au vendredi 8 avril 2011.

Hébergement au Village-Vacances « Cap France » de Terrou

PROGRAMME

Jour 1 : lundi 4 avril
Départ début d'après-midi de Carbonne (mairie).
Arrivée à partir de 17 h, installation en chambre, dîner.
Soirée présentation de la région.

Jour 2 : mardi 5 avril
Matin : balade autour de TERROU et déjeuner au Relais.
Après-midi : Visite guidée de Figeac,
Dîner au Relais et animation : chansons françaises.

Jour 3 : mercredi 6 avril
Matin : Visite guidée de Saint-Céré. Déjeuner au Relais.
Après-midi : Visite du Gouffre de Padirac.
Dîner au Relais et animation de soirée : soirée dansante.

Jour 4 : jeudi 7 avril
Matin : Visite guidée de Rocamadour.
Déjeuner au Relais : Repas gastronomique.
Après-midi à Gramat (visite semi-libre)
Dîner au Relais et animation de soirée : spectacle.

Jour 5 : vendredi 8 avril
Départ après le petit-déjeuner (panier repas fourni).
Arrêt pique-nique vers Fronton. Retour à Carbonne

Tarif du voyage (séjour et excursion compris) :

- ➔ 231 € 30 (personne non imposable).
- ➔ 381 € 30 (personne imposable).

Places limitées. Pour vous renseigner ou vous inscrire veuillez contacter le CCAS, place Jules Ferry, 31390 Carbonne. Tél. 05 61 87 80 03.



sociale, entourée de son équipe, a accueilli avec joie l'ensemble des convives pour la 3^e édition des Rencontres d'Automne. Pour tous, c'est un moment privilégié qui permet de rompre avec la solitude du quotidien en retrouvant des amis d'enfance, des voisins, des connaissances parfois perdues de vue. Un après-midi spectacle animé par « Y'a d'la joie » mélangeant prouesses musicales et sketches. Les éclats de rire, une tape sur l'épaule d'un ami retrouvé, des souvenirs... tout cela autour d'un bon goûter ; bref, un moment où l'on voudrait que les aiguilles du temps s'arrêtent... ●

L'ANCV

Créée en 1982, l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances est un établissement public placé sous la tutelle du ministre de l'économie et du ministre en charge du tourisme dont la mission est de favoriser l'accès aux vacances et aux loisirs.

Tremplin

Créée en 1991, l'association Tremplin mène sur le Volvestre, le Comminges et l'Ariège des actions en faveur de tous les publics dans les domaines de l'insertion professionnelle, du logement, et dispose d'un agrément de la CAF pour son centre social basé à Aurignac. Permanence à la mairie de Carbonne sur RDV. Tél. 05 61 98 76 70. www.tremplinaurignac.org

Vous souhaitez une remise à niveau en Français, vous désirez apprendre à Lire, à écrire et parler le Français ?

C'est possible à Carbonne, grâce à l'association « ABC ». Les cours sont gratuits. Tous les jeudis de 14 h à 16 h 30, salle Guy Prévost située 7 place Jules Ferry à côté de la Police Municipale.

Renseignements :
M^{me} Soler.
Tél. 05 61 87 02 62
ou 06 77 14 49 75.
Courriel :
asso.abc@laposte.net

Résidence Lamartine

Les travaux de réhabilitation, par l'OPH 31 (Office Public de l'Habitat), des immeubles de la Résidence Lamartine sont prévus fin du 1^{er} semestre 2011.

Laissez-vous piéger...

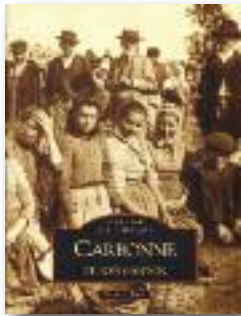
Chaque année, au printemps, le service culturel accueille à la bibliothèque une exposition de photographies. Cette fois-ci, Alain Clavaud nous a confié des clichés pris au détour de ses promenades sur des ports de la Méditerranée et de la côte Atlantique.

Venez vous prendre dans « ses filets » ; vous serez certainement étonnés de la diversité des formes et des couleurs.

Horaires d'ouverture de la bibliothèque

Mardi : 15 h - 18 h.
Mercredi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h.
Jeudi : 10 h - 12 h.
Vendredi : 15 h - 18 h.
Samedi : 10 h - 12 h / 14 h - 18 h.
L'inscription est gratuite pour les enfants carbonnais et scolarisés à Carbonne.

En vente



« Carbonne et son canton » mémoire en images, en vente à l'Office de Tourisme et à la Bibliothèque municipale. Tarif 10 €.



Photo : A. Clavaud.



Photo : A. Clavaud.



Photo : A. Clavaud.

Une fois encore, Alain Clavaud nous ouvre de nouveaux horizons et nous fait découvrir des « objets » sur lesquels nous n'aurions pas forcément porté notre regard.

« Pièges de Lumière »

Photographies d'Alain Clavaud du 8 avril au 28 mai 2011 à la bibliothèque municipale, 48, rue Lucien Cassagne.
Vernissage le 8 avril à 19 h.

« Quoi de plus étrange et ambigu que de trouver, dans ces redoutables pièges, une telle richesse !

Richesse des harmoniques de couleurs, des saturations et contrastes.

Richesse des lignes, des formes, laissant une large place au hasard, au subjectif et à l'imaginaire.

Plaisir du photographe à développer une idée, une émotion avec la plus grande économie de moyens et laisser libre cours à l'expression de la sensualité. »

Alain Clavaud.

Bientôt l'accès aux services publics sur www.ville-carbonne.fr

La ville de Carbonne, lors de son conseil municipal du 18 janvier 2011, a voté l'accord pour la signature d'une convention avec le Conseil Régional permettant d'adhérer à la plateforme des services publics en ligne (SIP : Service d'Information Publique).

SIP Midi-Pyrénées, est un ensemble de solutions en ligne pour faciliter l'information administrative des citoyens. Ce nouvel outil permettra d'ac-

céder rapidement, gratuitement et simplement aux principales procédures nationales, régionales, départementales et locales ; d'utiliser des télé-services ou encore de consulter en ligne un guide des démarches pour les particuliers (par exemple, comment faire... si je me marie, si j'ai un décès dans ma famille, si je déménage...). Vous pourrez très prochainement avoir accès à cette plateforme sur www.ville-carbonne.fr.

La ville renforce ses compétences

Devant la complexité des dossiers à gérer et pour éviter au maximum d'éventuels contentieux la commune a recruté, depuis début novembre, une responsable des affaires juridiques.



Sylvie Noël a pris ses fonctions le 3 novembre 2010. Elle est titulaire d'une maîtrise de droit privé qu'elle a complétée par un cursus DESS droit des assurances. Après plusieurs années dans le secteur privé, elle s'est tournée vers l'administration en obtenant le concours d'attaché territorial (cadre A). Nous lui souhaitons la bienvenue

Recensement à 16 ans

Les jeunes gens de nationalité française, qui atteindront l'âge de 16 ans dans le courant de l'année, doivent obligatoirement se faire recenser.

Quand ?

Dans les trois mois qui suivent leur date d'anniversaire.

Où ?

À la Mairie de leur domicile.

Pièces à fournir :

- Le livret de famille de leurs parents,
- La carte nationale d'identité à l'adresse du domicile ou l'attestation de la sécurité sociale sur laquelle ils figurent à l'adresse actuelle.
- Un justificatif de domicile.

Pour les personnes naturalisées, une copie du document justifiant de leur nationalité française est à fournir.

Passée cette période, il est impératif de régulariser avant l'âge de 25 ans pour être autorisé à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Rappel de règles de civisme parfois oubliées...

Nuisances sonores

Travaux de jardinage et de bricolage : selon l'arrêté préfectoral de juillet 1996, les travaux utilisant du matériel susceptible de causer une gêne pour le voisinage (tondeuse à gazon, perceuse...) ne pourront être effectués que de :

- 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 en semaine.
- 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h les samedis.
- 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h les dimanches et jours fériés.

• Stationnement

En centre ville, la durée de stationnement est réglementée (zone bleue). Pensez à mettre le disque et à respecter la durée. En cas de non respect, vous vous exposez à une amende de 11 €.

Zones de livraisons et de transports de fonds : l'arrêt et le stationnement y sont strictement interdits (amende 35 €)

Les stationnements réservés aux personnes handicapées sont accessibles uniquement aux détenteurs de la carte (amende 135 €). Attention, depuis le 1^{er} janvier 2011, les anciens macarons ne sont plus valables, c'est la carte européenne de stationnement qui entre pleinement en vigueur.

• Un chien en ville

Sur la voie publique, les propriétaires doivent ramasser les déjections. Des bornes de propreté canine et un espace réservé sont en place (amende 38 €).

Les chiens de 1^{re} et 2^e catégorie doivent obligatoirement être déclarés auprès de la police municipale.

La mise en fourrière des chats et des chiens errants dans le cadre des réglementations en vigueur est maintenant de la compétence de la communauté de communes.

• Déchets ménagers

Le dépôt des containers sur la voie publique en dehors des jours de collecte peut être sanctionné par une amende de 35 €. Le non respect du tri sélectif et les dépôts hors des containers sont passibles d'une contravention de 38 €.

• Dépôt sauvage

Déposer des ordures dans un lieu public ou privé sans autorisation, est passible d'une amende de 5^e classe allant de 1500 € à 3000 €.

Dans tous les cas, contactez la police municipale au 05 61 97 32 82.

Immatriculation des deux Roues :

A compter du 1^{er} Janvier 2011, tous les deux roues à moteur, circulant sur la voie publique, devront être munis d'une plaque d'immatriculation, quelle que soit leur date de mise en circulation.

Les conducteurs de deux roues sont engagés à se présenter à la Mairie ou à la Sous Préfecture, la formalité est gratuite. Le non respect de cette formalité est passible d'une amende de quatrième classe (90€).

Frelon asiatique :

Déclaration en Mairie de la présence d'un nid. Il est indispensable de pratiquer un piégeage préventif, pour éviter la multiplication rapide de leur présence avec toutes les conséquences néfastes pour nos abeilles. Renseignements auprès de la Police municipale. Tél. 05 61 97 32 82.

Le PRJ (Point Rencontre Jeunes), un espace dédié aux jeunes à Carbonne

C'est au Bois de Castres, en face du skate parc que se trouve le Point Rencontre Jeunes (PRJ). Cette structure accueille, en période scolaire et pendant les vacances, les adolescents de 11 à 17 ans.

Le PRJ donne la possibilité aux jeunes de se rencontrer, d'avoir un lieu pour s'épanouir en ayant accès à la culture et aux loisirs. C'est un accueil adapté à leurs besoins qui facilite le dialogue, l'écoute et la prise de responsabilités.

Que ce soit lors d'une partie de baby-foot, d'un billard ou simplement l'envie de se retrouver, les jeunes aiment y venir pour passer des moments ensemble.

Cet espace est ouvert en période scolaire les mercredis et samedis de 14 h à 18 h. Pendant les vacances c'est du lundi au vendredi aux mêmes horaires que l'équipe d'animation de la MJC propose diverses animations.

Une adhésion annuelle de 12 € est demandée aux jeunes qui souhaitent venir sur l'espace. Au niveau des activités, certaines sont payantes mais à moindre coût.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la MJC au 05.61.87.43.58 ou auprès des animateurs jeunesse, directement sur l'espace. ●



Intérieur du Point Rencontre Jeunes. Fresque murale réalisée par les jeunes dans le cadre de l'atelier graff.

Le camp montagne de la MJC

Comme chaque année, la MJC de Carbonne donne la possibilité aux enfants et adolescents de partir à la montagne pendant les vacances d'hiver.

Le séjour se déroulera du lundi 7 au samedi 12 mars 2011.

Le camp est ouvert aux enfants et jeunes de 7 à 17 ans.

L'hébergement se fera au village de vacances La Grange à Gouaux de Larboust dans les Pyrénées non loin de la station de Peyragudes.

Petite nouveauté cette année : les enfants débutants en ski auront la possibilité d'être encadrés par des moniteurs de l'Ecole du Ski Français.

Le coût du séjour s'élève à 400€ tout compris.

Pour tout renseignement et réservation, n'hésitez pas à contacter dès aujourd'hui la MJC de Carbonne au 05.61.87.43.58.

Expositions à la galerie municipale

- Du 11 janvier au 4 février. Peintures de l'atelier «Dessins et loisirs créatifs» des Aînés de Carbonne.
- Du 8 mars au 3 avril. Photographies d'Histoire et traditions carbonnaises.
- Du 5 au 30 avril. L'activité « loisirs créatifs » des aînés expose.
- Du 3 au 27 mai. Peintures de «L'atelier dessins, peintures» de la MJC.
- Du 31 mai au 25 juin. Atelier Terre.
- Du 28 juin au 17 juillet. «Loisirs créatifs» de la MJC.

Les rencontres... du Cercle Occitan

« Ateliers danses occitanes »

Les vendredis 28 janvier, 25 février, 25 mars, 22 avril, 27 mai et 24 juin à 20 h 30 pour les enfants, 21 h pour les adultes débutants et 22 h pour les adultes confirmés, salle Laveran (68, rue de l'Eglise). Entrée gratuite.

« Repas Parladissas »

Deux rendez vous, pour le 1^{er} semestre : samedi 26 février et 14 mai à la salle du centre associatif (derrière la bibliothèque). ●

Jumelage : un beau concert franco-allemand

Avec ses 35 ans d'existence, le comité de jumelage atteint une certaine maturité, il aide et encourage d'autres groupes de motivation similaire à travailler ensemble pour créer de nouvelles rencontres. Ainsi, lors du voyage en mai 2009 à Korschenbroich (ville jumelée avec Carbonne depuis 1990) les responsables des écoles de musique de Korschenbroich et de l'Ensemble Instrumental du Volvestre ont pris un premier contact. Une solide amitié s'est nouée depuis et, autour de la musique, des échanges sont nés. L'orchestre junior de Korschenbroich a passé une semaine dans le Volvestre en octobre dernier sous la tutelle de la nouvelle présidente du comité de jumelage allemand Andréa Kalkreuth. L'Ensemble Instrumental du Volvestre a ouvert le concert et les jeunes concertistes de Korschenbroich ont offert une prestation de qualité au public carbonnais. La soirée s'est terminée autour d'un buffet dînatoire préparé en leur honneur. Ils ont aussi eu la générosité d'aller se produire au centre Pierre Hanzel de Rieux et à la maison de retraite de Montesquieu-V^{re}.



Le chef de l'orchestre junior de Korschenbroich joue d'un instrument peu commun, le cor des Alpes.

Les projets du jumelage pour 2011

Mai 2011 : Voyage à Montmouth (Pays de Galle).

Juin 2011 : Voyage à Galliera Veneta (Italie).

Août 2011 : Réception des italiens de Galliera Veneta à l'occasion des fêtes de la Saint-Laurent.

Octobre 2011 : Réception des allemands de Korschenbroich.

Les voyages sont ouverts à tout le monde.

Renseignements auprès de Nadine Portet par courriel : portet.nadine@free.fr.



Le comité de jumelage de Carbonne avait prévu pour le reste du séjour de leur faire découvrir la région, la cité de Carcassonne, la cité de l'espace et Toulouse. Comme le précisait, très justement, le président, Christian Lacombe lors de son discours de bienvenue « la culture et la musique sont des éléments majeurs pour rassembler les peuples. »

Changement de présidence

● Comité des fêtes, Ali Bénarfa est le nouveau président.

● Société Mycologique de Carbonne : Laurent Jarrige succède à Jean-Claude Rodriguez.

● COC Section Volley : Yannick Dommée a été remplacé par Laurent Dubois.

● Boule Carbonnais : Raymond Castéras est le nouveau président.

vie associative

Ça bouge avec Ciné Carbone

Programme du cinéma

Si vous souhaitez recevoir le programme de cinéma à domicile, envoyez un courriel à cinecarbone@gmail.com

Il est également consultable sur le site internet de la ville : www.ville-carbone.fr

Ciné Carbone augmente ses séances hebdomadaires et vous propose trois rendez-vous en complément de la programmation habituelle.

A partir du 10 février cinq séances par semaine sont mises en place :

Jours et heure des séances

- ☛ Mardi et jeudi à 21 h
- ☛ Vendredi 18 h et 21 h
- ☛ Dimanche 17 h



Georgette Goubelet, présidente de Ciné Carbone entourée d'une partie de son équipe et aux côtés de Denis Turrel, maire adjoint délégué à la culture et à la communication lors de la séance en plein air sous la halle à la volaille dans le cadre de la 2^e édition d'Associations les Arts.

3 rendez-vous à noter :

« Carbone fait son cinéma »

Vendredi 11 février :

18 h : « Dernier étage gauche, gauche ».

21 h : « La chance de ma vie ».

Samedi 12 février :

18 h : « A nos arrières ».

21 h : « Rien à déclarer ».

Dimanche 13 février :

15 h : « Les chimpanzés de l'espace ».

17 h 30 : « Le dernier des Templiers ».

« Des images aux mots » (festival toulousain)

Mardi 15 février :

Le film aura lieu à 21 h suivi d'un débat après la projection.

« Festival Cinéma d'Amérique Latine »

Samedi 26 mars :

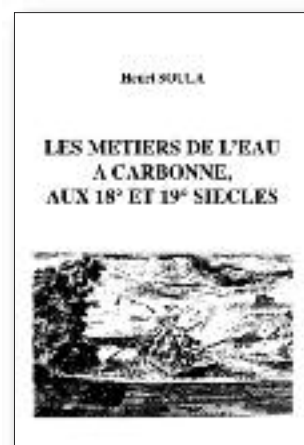
19 h et 21 h 30, deux films seront proposés.

Les nouvelles éditions d'Histoire et traditions carbonnaises



La « Revue n°10 »

d'Histoire et traditions carbonnaises. Prix 10 €.



« Les métiers de l'eau à Carbone du XVIII^e et XIX^e siècles » d'Henri Soula. Prix : 15 €.

Les deux ouvrages sont en vente à la Maison de la Presse (rue Jean Jaurès) et à l'Office de Tourisme (32 ter, place de la République).

Un nouvel outil de communication pour l'Office de Tourisme

Au mois d'août dernier, l'Office de tourisme a été confirmé dans son classement « une étoile » par la Préfecture de la Haute-Garonne. Outre le fait d'un classement purement administratif, au vu de critères déterminés tels que les locaux, le personnel mis à disposition et les services rendus au public, il s'agit surtout d'une reconnaissance du travail des bénévoles et des professionnels de l'association, et cela grâce au soutien permanent de la ville de Carbonne et du Conseil Général de la Haute-Garonne.

Tout au long de l'année, diverses animations sont proposées par l'équipe de l'Office de Tourisme dont voici les principales : les Tapas (2 avril), le Bal du 13 juillet, le Forum des Associations (1^{er} week-end de septembre), les Agapes tous les 2 ans (repas du terroir)... De plus, la plupart des événements associatifs carbonnais sont soutenus par l'Office de tourisme à travers leur promotion et leur billetterie. Sans oublier sa mission première, le tourisme.

La Communauté de communes du Volvestre a mis en place en partenariat avec les offices de tourisme de Rieux-Volvestre, de Montesquieu-Volvestre et de Carbonne un site internet dédié au tourisme en Volvestre. Mis en ligne en août 2010, il a déjà de nombreux visiteurs à son actif.

Pour le consulter : www.tourisme-volvestre.fr



Stéphanie et Frédéric vous accueillent du mardi au samedi.

Office de Tourisme

32 ter, pl. de la République
31390 Carbonne.
Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel :
ot.carbonne.accueil@free.fr

● **Horaires :**
Mardi, mercredi et vendredi :
9 h - 12 h 30 / 14 h - 18 h.
Jeudi : 9 h - 12 h 30.
Samedi :
9 h - 12 h 30 / 14 h - 17 h.
Fermé le lundi et le jeudi après-midi.

Et aussi...

Une nouvelle promenade a été inaugurée lors des 31 notes d'été édition 2010. Cette balade au fil du temps retrace l'histoire de la bastide du XIII^e siècle. L'itinéraire est disponible gratuitement à l'Office de tourisme avec possibilité de balade guidée et commentée pour les groupes, sur réservation. ●

A vos agendas...

● 19 mars 2011 : Carnaval.

De 14 h à 18 h, place de la République sur le thème « L'Antan » proposé par la MJC.

● 2 avril 2011 : Soirée Tapas.

Salle du Bois de Castres. Soirée proposée par l'Office de Tourisme. Nombre limité de places. Renseignements auprès de l'Office de Tourisme au 05 61 87 59 03.

● 9 avril 2011 : Concert de soutien pour Haïti.

Eglise Saint-Laurent de 16 h à 19 h. Concert organisé par la MJC.

● 23, 24 et 25 avril 2011 :

36^e Tournoi International de Football

Stade Abbal. Organisateur du tournoi, la JSC. Tél. 05 61 87 01 96. Courriel : js.carbonne@wanadoo.fr. Site : <http://www.js-carbonne.com>

Téléthon 2010



L'association « Carbonne pour un Sourire » remercie toutes les associations carbonnaises, les écoles et les commerçants pour leur précieux soutien.

À Carbonne, plusieurs manifestations ont été organisées et ont permis de collecter : 11 347,09 €.

De plus, l'association a collecté 2290,50 € de dons spontanés. C'est donc la somme de 13 637,59 € que l'association a remis à l'AFM (Association Française de Lutte contre les Myopathies) afin que l'aide aux malades et la recherche puissent continuer. ●

Carbonne info services

info services

M A I R I E

Place Jules Ferry, 31390 Carbonne.
Tél. : 05 61 87 80 03. Fax : 05 61 87 47 51.
www.ville-carbonne.fr
Courriel : contact@ville-carbonne.fr
Ouverte du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.
Le samedi de 8 h 30 à 12 h 30.

Bibliothèque Municipale

48, rue Lucien-Cassagne. Tél./fax. : 05 61 87 59 81.
Courriel : service.culturel@ville-carbonne.fr.
Ouverte le mardi de 15 h à 18 h, le mercredi de 10 h à 12 h
et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h, le vendredi de 15
h à 18 h, le samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h.

Centre Communal d'Action sociale (C.C.A.S.)

Tél. : 05 61 87 80 03.
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et l'après-
midi sur rendez-vous.

Centre Socio-culturel du Bois de Castres

Tél. : 05 61 87 03 11.

Centre Technique Municipal

Ouvert du lundi au vendredi de 8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30.
Tél. : 05 61 87 94 26.
Courriel : centre.technique.municipal@ville-carbonne.fr

Police municipale

Tél. : 05 61 97 32 82. Fax : 05 61 97 44 07.
Courriel : police.municipale@ville-carbonne.fr

AFIDEL (Association Formation Insertion Développement Local)

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 20 92.
site : www.afidel.org
Courriel : contact@afidel.fr

CAF

Un conseiller peut vous recevoir. Prendre rendez-vous
au 05 67 77 44 06.

Caisse Régionale d'Assurance Maladie (CRAM)

Sur rendez-vous les 2^e et les 4^e jeudis de chaque mois.
Numéro d'appel : 0 821 10 31 31 (0,12 €/ mn) du lundi
au vendredi de 8 h à 17 h.

CAP EMPLOI 31

Permanence à la mairie lundi et mercredi.

ACREF (Aide à la recherche d'emploi)

Permanence à la MJC le mardi à de 9 h à 12 h.

Centre médico-social (assistantes sociales)

Impasse des Rosiers. Tél. : 05 61 87 83 64.
Permanence : lundi après-midi, jeudi matin

Communauté de communes du Volvestre

Secrétariat : 34, avenue de Toulouse
Tél. : 05 61 90 80 70. Fax : 0561 87 96 82.
www.cc-volvestre.fr

Animation économique : Tél. : 05 61 90 80 76.

Déchetterie : Tél. : 05 61 87 80 81. (ouverte du mardi au
samedi de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 18 h.).

Conciliateur

Mairie de Carbonne le jeudi de 14 h à 17 h.

Conseiller Agricole

4, place des Halles. Tél. : 05 61 87 81 44.

Crèche intercommunale "Mousseline et Caramel"

35, avenue Prosjean. Tél. : 05 61 90 21 44.

Écoles

École maternelle H. Chanfreau : 05 61 87 99 80.

École élémentaire H. Chanfreau : 05 61 87 85 59.

Collège André Abbal : 05 61 98 45 10.

La Poste

Rue Gambetta. Tél. : 05 61 90 81 90.

Mission locale

Permanence au Centre médico-social tous les jeudis sur
rendez-vous. Tél. : 05 61 51 54 31.

MJ C-Carbonne

56, rue Lucien Cassagne.
Tél. : 05 61 87 43 58. Fax : 05 61 87 95 55.
Courriel: carbonne.mjc@wanadoo.fr

Musée Abbal

Rue du Sculpteur Abbal.
Tél. : 05 61 87 8267. www.museeabbal.free.fr

Mutualité sociale agricole et assistante sociale agricole

44, rue Lucien Cassagne. Tél. : 05 61 87 01 61.
Permanence le mardi et le jeudi de 8 h 30-12 h 30
et 13 h 30-16 h 30.

Office de tourisme

32 ter, pl. de la République. Tél./fax : 05 61 87 59 03.
Courriel : ot.carbonne.accueil@free.fr
Mardi, mercredi et vendredi : 9 h -12 h 30/ 14 h -18 h.
Jeudi : 9 h -12 h 30.
Samedi : 9 h -12 h 30/ 14 h -17 h. Fermé le lundi et le
jeudi après-midi.

OPH 31 (ex OPDHLM)

Problèmes locatifs sur rendez-vous au 05 61 98 70 94.

Pays du Sud Toulousain

68, rue de l'Église. Tél. : 05 61 87 91 16.
www.paysdusudtoulousain.fr

Permanence juridique

Permanence à la mairie sur RDV le 1er lundi après-midi
du mois. Tél. : 05 61 87 80 03.

Régie des transports

Tél. : 05 61 97 69 53. Courriel : regie.carbonne@wanadoo.fr

SNCE

Tél. : 05 61 87 82 47.

TREMLIN (Travail, emploi, insertion)

Permanence à la mairie sur rendez-vous.
Tél. : 05 61 98 76 70.

Trésorerie du Volvestre

12, place Jules Ferry. Tél. : 05 61 87 84 99.
Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.
Le vendredi de 8 h 30 à 11 h 30.

URGENCES

SAMU 15

Pompiers 18

Gendarmerie : 17 ou 05 61 87 83 17

Médecins de garde : 05 61 87 86 23 ou 05 61 87 86 33.

ERDF 0810 131 133

Service de l'eau 06 83 88 17 18

Service de l'assainissement :
05 62 00 72 80

Marché du terroir

À la halle centrale, tous
les samedis de 8 h à 13 h.

Marché hebdomadaire

Tous les jeudis de 8 h à 13 h.
Marché à la volaille à 10 h 30.
(Halle à la volaille).